

US431D - Droit public (Droit administratif)

Présentation

Objectifs pédagogiques

- Comprendre la spécificité du droit administratif par rapport au droit privé
- Connaître l'organisation administrative française, notamment concernant le bloc communal, ainsi que la répartition des compétences
- Comprendre et identifier les grandes notions de droit administratif ainsi que leur régime (police administrative, contrat administratif, acte administratif, responsabilité)

Compétences

- Maîtriser les rouages du fonctionnement des pouvoirs publics
- Savoir conseiller les personnes publiques dans leurs projets
- Être en mesure d'aborder les différentes spécialisations de droit public (urbanisme, aménagement, environnement, domaine public, ...)

Programme

Contenu

- Introduction
- Les sources constitutionnelles du droit administratif
- L'organisation administrative française

Présentation des modèles théoriques possibles

Étude de l'organisation choisie

- Les finalités de l'action administrative

La police administrative

Le service public

- Les moyens de l'action administrative

Le contrat administratif

L'acte administratif

- La responsabilité

Modalités de validation

- Examen final

Mis à jour le 23-05-2022



Code : US431D

Unité spécifique de type cours

2 crédits

Responsabilité nationale :

EPN02 - Ecole supérieure des géomètres et topographes (ESGT) / Louis-Nicolas

CHAUVIN

Contact national :

École supérieure des géomètres et topographes (ESGT)

2D3P10, 1 Boulevard Pythagore

72000 Le Mans

02 43 43 31 00

esgt@esgt.cnam.fr